

lières du Comité se tiendront le premier et troisième Mardi de chaque mois. Le Comité néanmoins a le pouvoir de changer le tems de ses Assemblées dans des occasions urgentes et dans ce cas le Secrétaire donnera avis de ce changement aux membres du Comité qui étoient absens lorsque cette Assemblée a été appointée.

*Résolu*, Que le Comité a le pouvoir d'élire ou nommer des membres honoraires ou correspondans.

*Résolu*, Qu'il est permis de proposer pour admission des " *Associés de la Société*" par élection; une majorité ordinaire étant suffisante pour admettre le Candidat. Les personnes ainsi recommandées doivent être, autant que possible, des fermiers et autres, qui probablement voudront adopter des améliorations dans cette science. Il leur sera accordé un Certificat orné d'emblèmes, afin qu'elles puissent le placer dans un endroit visible de leur maison. Il sera permis aux Associés et Membres honoraires d'être présens aux Assemblées générales de la Société, et ils pourront avoir l'usage de la Bibliothèque, mais ils ne seront point assujettis aux souscriptions annuelles, et ils ne pourront ni voter aux Assemblées ni être élus à aucun office.

*Résolu*, Qu'afin que les Membres soient aussi désintéressés que possible, et n'aient à cœur que le bien de la Province, aucun membre ou membres honoraire n'ait droit à aucun prix pécuniaire, et qu'une lettre de remerciemens soit la seule récompense accordée pour des communications.

*Résolu*, Qu'un Fonds pour défrayer les dépenses accidentelles de la Société soit levé par une Souscription annuelle " *d'une Guinée*" pour chaque membre.

*Résolu*, Que les publications de la Société soient fournies aux membres *gratis*, et que les nouveaux membres auront droit à toutes les transactions publiées, en payant leur argent d'entrée.

*Résolu*, Que tout membre, qui, pendant deux années consécutives, aura négligé de payer la souscription (et après avoir été avertis de cette négligence par le Trésorier) sera considéré comme s'étant retiré de la Société, et ne sera plus dorénavant regardé comme membre.

WM. SHEPPARD, Secrétaire.

Québec, le 16 Mars, 1818.

LETTRE ADRESSEE AUX NOTABLES DU DISTRICT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, le 15 Décembre 1817.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser cette Lettre de la part du Comité de la Société d'Agriculture de Québec.

L'Objet de cette Société étant d'améliorer l'Agriculture de ce Pays, le Comité a pensé qu'un des meilleurs moyens d'y réussir